



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-219

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2024

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2024-07-23-00003 - Arrêté n° 2024-09-0040 DGF LHSS CeCLER.docx
(3 pages)

Page 3

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

Secrétariat général

84-2024-07-18-00028 - 2024-07-18_ARS-ARA_Arrêté
n°2024-23-0041_Portant Habilitation Agents Corps Sanitaires_Annexe
nominative.docx (5 pages)

Page 6

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2024-07-23-00004 - Arrêté n° 2024/07-57 du 23 juillet 2024 relatif
à la publication par extrait de décisions pour le département de la
Drôme (6 pages)

Page 11

Arrêté n° 2024-09-0040

**Portant détermination de la dotation globale de financement 2024 des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND gérés par l'association CE-CLER.
N° FINESS EJ : 630005148 - N° FINESS EG : 630012268**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2024 fixant pour l'année 2024 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2024 fixant pour l'année 2024 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2024/65 du 10 juin 2024 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2024 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté du n°2015-507 du 14 octobre 2015, autorisant, à compter du 1er décembre 2015, le fonctionnement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2024 transmises par l'association CE-CLER ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	164 574,32€	966 299,06€
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	635 501,28€	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	166 223,47€	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	966 299,06€	966 299,06€
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0€	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2024, la dotation globale de financement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER est fixée à **966 299,06 euros**.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2025, la dotation provisoire des Lits Halte Soins Santé (LHSS) – 13, RUE CONDORCET – 63000 CLERMONT FERRAND, gérés par l'association CE-CLER à verser au titre de l'exercice 2024 est fixée à **966 299,06euros**.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 juillet 2024

Pour Le Directeur départemental
La Directrice départementale adjointe

Marie-Laure PORTRAT

ANNEXE à l'arrêté n° 2024-23-0041

Liste des ingénieurs du génie sanitaire, des ingénieurs d'études sanitaires, des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et des inspecteurs de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales aux prescriptions des articles du Livre III de la première partie et du chapitre V Titre 1er du Livre 1er de la troisième partie du code de santé publique et aux prescriptions des articles du chapitre I titre 1er du livre V du code de la construction et de l'habitation ;

ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Siège Clermont-Ferrand :

Ingénieurs du Génie Sanitaire

BOULANGER Hubert

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires

MAILLARD Delphine

MATHIEU-HERMET Armelle

PARRON Valérie

ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Siège Lyon :

Ingénieurs du Génie Sanitaire

CUZIN Ysaline

FABRES Bruno

LAMAT Christel

LUBRYKA Sandrine

REGNAULT Solenn

Inspecteur désigné ayant la qualité d'ingénieur

PLANEL Amélie

Inspecteur désigné ayant la qualité d'attaché

GAY Laetitia

Inspecteur désigné ayant la qualité de référent technique

NOVAK Kristell

Pharmaciens Inspecteur de Santé Publique

HERRADA Mathilde

Délégation Départementale de l'Ain :

Ingénieur du Génie Sanitaire
VITRY Hélène

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires
ANDRIANARIJAONA Katia
GIL-VAILLER Jeannine
VIVIER Christelle

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire
ABDESSAMAD-DESBORDES Florine
BERTRAND Hervé
BUATOIS Raphaëlle
PARREIRA Michel
PELLISSARD Carole

Délégation Départementale de l'Allier :

Ingénieur d'Etudes Sanitaires
PIONNIER Isabelle

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire
BOURRACHOT Thierry
DEMOULIN Laurent
FOUCRIER Sébastien
LE-NEURES Guillaume
SALLABERY Kassandra (a/c du 1^{er} mars 2024)

Délégation Départementale de l'Ardèche :

Ingénieur du Génie Sanitaire
DUCHEN Christophe

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires
BARATHON Alexis
GOUEDO Fabrice
THEVENET Anne

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire
BASSET Catherine
LIOGIER Vincent
MAROUZÉ Stéphanie
PETIT François
STASSE Claude
VANDEVYVER Richard

Délégation Départementale du Cantal :

Ingénieur du Génie Sanitaire
MAGNE Sébastien

Ingénieur d'Etudes Sanitaires
LACASSAGNE Marie

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire
LAFIRE Sylvie
LUPIANEZ Claire
PALACIOS Jérémie
TRELON Laetitia

Délégation Départementale de la Drôme :

Ingénieur du Génie Sanitaire
NEASTA Julien

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires
CHANTEPERDRIX Corinne
MERCUROL Armelle
SIMONNET Benoît

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire
BOROT Emmanuelle
CHARROL Bernard
FAKRIM Mostafa
GAUTIER Virginie
NOYERIE Cécile
SERVIEN-REY Julie

Délégation Départementale de l'Isère :

Ingénieur du Génie Sanitaire
CUN Christine
GRENETIER Nicolas

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires
BOURRIN Sandrine
CASTEL Corinne
GIRAudeau Xavier
MIARD Clémence

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire
BORGEY Christelle
CARRIER Michel
ENTRESSANGLE Sylvette
JOSSO Laurence
LEOPOLD Anne
PRAT Elsa
ROCHAS-PETER Tracy

Délégation Départementale de la Loire :

Ingénieur du Génie Sanitaire

ALLARD Cécile

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires

BOTTIN-MELLA Pascale

LEFEBVRE Matthieu

PIONIN Myriam

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire

BANC Sabine

CHATAIN Sophie

DENEGRIS Laurence

GAGNE Margaut (a/c du 1^{er} mars 2024)

GONON Cédric

PUPIER Sonia

SEUX Sophie

VASSY Chantal

Délégation Départementale de la Haute-Loire :

Ingénieur du Génie Sanitaire

PLOTON Laurence

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire

CHARTOGNE Cécile

EXBRAYAT Frédéric

MALARTIC Céline

MICHEL Sophie

PEYCHES Véronique

TEYSSIER Christine

Délégation Départementale du Puy de Dôme :

Ingénieur du Génie Sanitaire

BIDET Gilles

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires

JONCOUX Francis Hervé

LEFEBVRE-MILON Karine

SURREL Laurence

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire

ANDRE Chrystel

BROTTE Christel

FAVIER Jean-Pierre

HOARAU Jannick

MURE Aurélie

PASCAL Jean-Paul

PUNGARTNIK Patricia

Délégation Départementale du Rhône et de la métropole de Lyon :

Ingénieur du Génie Sanitaire

LE LOUEDEC Frédéric
SCHMITT Marielle

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires

CHABAUD Pierre
FORMISYN Valérie
GOFFINONT Franck
ROUSSEAU Catherine

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire

DARCON Barbara
DELPIROUX Tristan
GUYON Patricia
LESTAVEL Kirsten
MALAGOUEN Sonia
PEPE Sandrine
PONSON Sandrine
ROBERT Clément

Délégation Départementale de la Savoie :

Ingénieur du Génie Sanitaire

BEAUPOIL Albane

Ingénieurs d'Etudes Sanitaires

BORIE Anne-Laure
CULOMA Florence
RIEGEL Christophe

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire

BAILLEUX Clarisse
CUISINIER Catherine
FRANCONY Jean-François
KERRIEN Françoise
PERRIN Sylvie
PLAISANCE Jean-Claude

Délégation Départementale de la Haute Savoie :

Ingénieur du Génie Sanitaire

CHEMIN Florence

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

LANNES Clémence
LE CALLENNEC Caroline
ROBAUX Véronique

Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire

DELFINI Anne-Gaëlle
FERAL Aurore
LALECHERE Jean-Baptiste

La Préfète

Lyon, le 23 juillet 2024

ARRÊTÉ n° 2024/07-57

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n° 2024/02-29 du 9 février 2024 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Drôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GIRAUD Adeline	CLERIEUX	7,9475	CHANTEMERLE-LES-BLÉS (6,1835 ha), CROZES-HERMITAGE (0,3960 ha), LARNAGE (1,3680 ha)	06/05/2024
GAEC DE BABROU (CUBILIÉ Aude, GUILLONNEAU Thomas)	SAILLANS	118,5909	SAILLANS (96,8724 ha), SAINT-BENOIT-EN-DIOIS (5,1585 ha), VÉRONNE (16,56 ha)	09/05/2024
PÉZILLIER Marie-Ange	FELINES-SUR-RIMANDOULE	18,3051	FELINES-SUR-RIMANDOULE (0,5019 ha), LE-POET-CELARD (17,4148 ha), TRUINAS (0,3884 ha)	09/05/2024
CLAIREFOND Thierry	CHATUZANGE-LE-GOUBET	13,4981	CHATUZANGE-LE-GOUBET	12/05/2024
EARL DU SERRE (BERTELLO Cédric, GAILLARD Denis)	DONZERE	6,9177	LA GARDE-ADHEMAR	15/05/2024
GAEC FLOREMY (JALLIFIER Florent, JALLIFIER Rémy, JALLIFIER Corentin associé entrant, JALLIFIER Mathis associé entrant)	VASSIEUX-EN-VERCORS	61,5313	VASSIEUX-EN-VERCORS	17/05/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC ROSIER (ROSIER Florys, ROSIER Lionel)	AUTICHAMP	98,2742	AUTICHAMP (39,9939 ha), CHABRILLAN (20,7196 ha), LA RÉPARA-AURIPLES (32,8007 ha), LA ROCHE-SUR- GRANE (4,7600 ha)	18/05/2024
VISSER Angéline - Domaine des Marches	CHATEAUNEUF- DE-BORDETTE	3,5312	CHATEAUNEUF- DE-BORDETTE	18/05/2024
DURAND Elodie, associée exploitante entrante dans la SCEA LES CHENES	SAUZET	45,2335	SAUZET	19/05/2024
DURAND Alexandre, associé exploitant entrant dans la SCEA LES CHENES	SAUZET	45,2300	SAUZET	20/05/2024
BRUGIERE Olivier	SAINT- PANTALEON-LES- VIGNES	1,0755	VENTEROL (0,6665 ha), SAINT- PANTALEON-LES- VIGNES (0,4090 ha)	22/05/2024
EARL LA FERME DU CHÂTEAU (ROUX Olivier, BILLON Sabine)	RECOUBEAU- JANSAC	11,7600	LUC-EN-DIOIS (0,5900 ha), RECOUBEAU- JANSAC (6,1200 ha), MENGLON (5,0500 ha)	22/05/2024
CATIER Sophie, associée exploitante entrante dans le GAEC LES DERBONS (CATIER Denis, CATIER Sophie)	SOLAURE-EN- DIOIS	142,0000	SOLAURE-EN- DIOIS	22/05/2024
GAUTRONNEAU Jean	DIE	47,2846	DIE (40,5285 ha), PONET-ET-SAINT- AUBAN (6,7561 ha)	26/05/2024
CLEMENT Alain Marius	JAILLANS	43,3120	HOSTUN (15,5485 ha), JAILLANS (27,7635 ha)	26/05/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
BREYTON Julien	SAINT-AGNAN- EN-VERCORS	85,0937	LA CHAPELLE-EN- VERCORS (25,3302 ha), SAINT-AGNAN- EN-VERCORS (59,7635 ha)	29/05/2024
FAURE Cindy Marie- Annick	MONTBRISON- SUR-LEZ	1,8680	GRIGNAN	29/05/2024
EARL DES DEMOISELLES (COHET Christophe, REBOULET Florence)	SAINT-LATTIER	2,8568	HOSTUN	30/05/2024
HUBERT Stéphane Bernard René	HAUTERIVES	2,9526	HAUTERIVES	30/05/2024
EARL CHOMETTE Jonathan (CHOMETTE Jonathan)	VION	34,1613	CHANTEMERLE- LES-BLÉS (3,2087 ha), MERCUROL- VEAUNES (30,9526 ha)	01/06/2024
GAEC DES BONS DIABLES (JARNIAS Yvan, LEBRE Amélie)	SAINT-AUBAN- SUR-L'OUVÈZE	203,5737	LA-PENNE-SUR- L'OUVÈZE (10,0462 ha), MONTGUERS (45,8560 ha), ROUSSIEUX (12,9660 ha), SAINT- AUBAN-SUR- L'OUVÈZE (90,9308 ha), SAINT- SAUVEUR- GOUVERNET (28,6187 ha), SAINT- EUPHÉMIE-SUR- OUVÈZE (15,1560 ha)	02/06/2024
FRAISSE Amélie, associée exploitante entrant dans l'EARL DOMAINE EQUESTRE DES PIALOUX (FRAISSE Hervé)	MONTVENDRE	143,6064	MONTVENDRE	05/06/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
SCEA NATURE ET MYCICULTURE (KARADAS Esra, KARADAS Faruk, KARA HOLDING)	CHÂTEAUNEUF- DU-RHÔNE	0,3199	CHÂTEAUNEUF- DU-RHÔNE	08/06/2024
EARL DE PARPAILLE (GALLIN Valentin)	BARCELONNE	69,1597	BARCELONNE (59,7968 ha), CHABEUIL (5,2629 ha), MONTVENDRE (4,10 ha)	10/06/2024
BASTET Thibaut Florentin Elie	PORTES-EN- VALDAINE	45,9195	ALLAN (2,0722 ha), ESPELUCHE (6,2380 ha), LA- TOUCHE (2,5367 ha), MONTBOUCHER- SUR-JABRON (6,6586 ha), PORTES-EN- VALDAINE (28,4140 ha)	13/06/2024
DALLE Léa	GRANGES-LES- BEAUMONT	0,8033	GRANGES-LES- BEAUMONT	13/06/2024
EARL TERRES DE LA GALAURE (MODRIN Louis, BRUNET Matthieu)	LA MOTTE-DE- GALAURE	93,9902	ALBON (16,0303 ha), FAY-LE-CLOS (23,5013 ha), SAINT- JEAN-DE- GALAURE (54,4586 ha)	14/06/2024
GORDILLO Cindy	LA BEGUDE-DE- MAZENC	9,3784	CHAROLS (3,8480 ha), SALLES-SOUS- BOIS (5,5304 ha)	21/06/2024
EARL DE LA GRANGE NEUVE (TARDY-JEUNOT Patrice)	MANTHES	11,5823	LAPEYROUSE- MORNAY (0,2820 ha), EPINOUBE (11,3003 ha)	21/06/2024
BOULARD Gildas	MARSANNE	23,3745	PONT-DE-BARRET	22/06/2024
MOSTEFAOUI Snouci	NYONS	53,1920	MONTAULIEU	23/06/2024
EARL LES OLIVERAIES DE SAINT TROPHIMES (RAMADE Pascal)	BUIS-LES- BARONNIES	2,0795	BUIS-LES- BARONNIES	26/06/2024

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Drôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU